

COMMISSION DES TERRAINS & EQUIPEMENTS

Procès-verbal N°1
Réunion du jeudi 20 mars 2025



FUTSAL

Objet : Demande de mise à disposition de vestiaires conformes aux règlements pour les arbitres

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives (CDTIS) tient à vous faire part de son exigence concernant la mise à disposition de vestiaires conformes aux règlements en vigueur pour les arbitres officiant dans les installations sportives de la ville de Vitry-sur-Seine.

Actuellement, les vestiaires situés dans les salles DE LA HALLE DES SPORTS rue Pierre et Marie CURIE à Vitry sur Seine ne répondent pas aux attentes réglementaires. Les arbitres sont contraints d'utiliser un local PMR (sanitaire) qui ne leur permet pas d'accéder à des installations sanitaires adaptées, notamment la possibilité de prendre une douche à l'issue des rencontres. Cette situation n'est pas conforme aux exigences minimales requises pour l'accueil des officiels dans le cadre des compétitions officielles.

Ainsi, la CDTIS demande à la ville de Vitry-sur-Seine de prendre les dispositions nécessaires afin que, pour la saison 2025/2026, les arbitres puissent bénéficier d'un espace conforme aux réglementations en vigueur. À défaut, cette installation sportive ne pourra être utilisée pour l'organisation de rencontres officielles dirigées par un arbitre officiel du district du Val-de-Marne.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à cette demande et restons à votre disposition pour échanger sur les solutions envisageables.

Prochaine réunion de la CDTIS : sur convocation